

A.S.A. DE LA BAR INFÉRIEURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N°2-2018

Date de convocation : 26 janvier 2016

Date de réunion : 21 février 2018

Nombre de voix en exercice : 1.435

Nombre de voix présentes et représentées : 617

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 février à 14h50, se sont réunis les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Inférieure en assemblée générale légalement convoqués à la mairie de Hannogne Saint-Martin.

Sous la présidence de Monsieur Hubert FAUCHERON

Etaient présents :

Madame Véronique LEROY
Monsieur Jacky BODSON
Monsieur François CAILLET
Monsieur Jean-Marc DEGLAIRE
Monsieur Hubert FAUCHERON
Monsieur Jean-Michel LEAUX

Etaient absents excusés :

Madame Florence MANSART
Monsieur Hubert LAGRIVE
Monsieur Bruno PINGARD
Monsieur Jean-Pierre RENVOY
Monsieur Patrice HENRIET

Mr Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique Chambre d'Agriculture / UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu d'activités 2016-2017
- Renouvellement des syndicats (groupe 2)
- Actualités en actions à venir
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et il remercie la commune d'Hannogne Saint-Martin pour la mise à disposition de la salle. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Compte-rendu d'activités 2016-2017 :

- Détail des travaux réalisés et montant des interventions :

- 2016 : Entretien de la ripisylve de la rivière Bar sur 8400 m 19 000 HT (Grancher/Caillet)
Coupe sélective de la végétation nuisant ou risquant de nuire aux écoulements de la rivière + réalisation de peignes afin de préserver le chemin desservant une parcelle enclavée.
- Réalisation de prestation d'entretien d'émissaires 700 € HT (ETA Caillet)
- Installation de clôtures sur 1 510 ml à Hannogne Saint Martin 5 685 € HT (EARL Ferme de la queue)
- Maitrise d'œuvre 2016 : 2 400 € HT (UDASA)

- Plan de financement :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50 à 60 %
- Conseil Général des Ardennes : 20 %
- ASA : 20 à 30 %
- Exploitant : 20 %
- 2017 : Entretien de la ripisylve de la rivière Bar sur 5000 m 13 440 € HT (Grancher/Caillet)
Coupe sélective de la végétation nuisant ou risquant de nuire aux écoulements de la rivière.
- Installation de clôtures à Cheveuges sur 1 335 ml avec installation de points d'abreuvement et à Omicourt sur 1 240 ml avec mise en place de pompes à museaux. Prestations réalisées par le GAEC de Cheveuges (10 742.5€ HT) et l'EARL HENRIET (4 740 € HT)
- Maitrise d'œuvre 2017 : 2 200 € HT (UDASA)
- Mission d'assistance et de suivi des travaux.

- Plan de financement :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50 à 60 %
- ASA : 40 à 50 %
- Exploitants : 40 %

Il est rappelé que la prestation de 2017 n'a pu être réalisée par indisponibilité de l'entreprise mais également suite à des contraintes réglementaires (arrêté sécheresse).

Renouvellement des syndics :

Les personnes du groupe 2 sollicitent le renouvellement de leur mandat :

Groupe 2

Hubert FAUCHERON
Jean-Marc DEGLAIRE
Christophe JOLLY
Jean-Pierre RENVOY
François CAILLET
Veronique LEROY
Florence MANSART

Monsieur JOLLY est considéré comme démissionnaire car d'après les statuts de cette association, « *Pourra être déclaré démissionnaire par le président, tout membre du syndicat, qui sans motif reconnu légitime, aura manqué à 3 réunions consécutives* » (cf. article 10).

Le Président demande à l'assemblée si une ou plusieurs personnes souhaitent proposer leur candidature afin d'intégrer le groupe et faire partie du bureau de l'Association. Aucune candidature.

Le groupe est soumis au vote : Pour : 617 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Le groupe est renouvelé pour quatre années (jusqu'à l'AG de 2021)

Le président indique avoir reçu un courrier de M. AVRONSART dans lequel celui-ci fait part de sa volonté à démissionner de son poste de syndic qu'il occupe dans le groupe 1 de l'ASA. Cette décision est validée ce jour.

Présentation des travaux à venir:

Comme indiqué lors du rapport d'activité de 2016-2017, la tranche de travaux initialement programmée en 2017 n'a pu être réalisée. Ainsi, ces travaux sont reportés sur l'année 2018. Cependant, l'ASA souhaite réaliser le diagnostic de la prochaine tranche de travaux afin de connaître quelle serait le degré d'urgence à intervenir.

Il est également indiqué que les propriétaires riverains seront avertis du décalage d'intervention leur précisant que la tranche 2017 sera plutôt réalisée à l'été 2018.

Enfin, une intervention d'entretien des émissaires de l'ASA sera également programmée pour 2018. Les secteurs faisant l'objet de cet entretien seront établis ultérieurement.

Le président souhaite également faire un point d'avancement sur les sites retenus dans le cadre des mesures compensatoires à l'autoroute A 304. Le conseiller indique que 3 sites ont été retenus par la DREAL sur la vallée de la Bar afin de mettre en place de mesures de restauration de milieu. Deux concernent l'ASA de la Bar Inférieure à savoir le bras mort de Saint Aignan et celui de Chéhéry. Concernant le bras de mort de Saint-Aignan, celui-ci ferait l'objet d'un terrassement afin de retirer une buse limitant la circulation des eaux et par conséquent des poissons mais également pour augmenter la capacité de développement d'une flore adéquate au support de frai des poissons (brochets en particulier). La seconde phase de travaux porterait plus sur le déblai de matériaux pour créer une assiette et des berges en pente douce.

Concernant le bras de Chéhéry d'une longueur plus conséquente, les travaux porteraient sur le désencombrement du bras, la mise en place de clôtures et la création de points d'abreuvement. Le bras de Chéhéry concernant plusieurs propriétaires, une réunion d'information sur le contenu des travaux et en présence du bureau d'études sera présentée le vendredi 23 février 2018 à Chéhéry.

Un point sur la compétence GEMAPI est également fait avec l'organisation qui semble se mettre en place au niveau départemental.

Questions Diverses :

Une question émane de l'assemblée sur les difficultés d'accès au cours d'eau pour les pêcheurs. Il est indiqué que la présence de végétation le long de la berge présente de multiples intérêts à savoir le maintien des berges par le système racinaire, l'apport d'ombrage évitant le réchauffement de l'eau mais également un support de développement d'invertébrés, source d'alimentation des poissons. La ripisylve permet également de créer des zones de quiétude pour la faune piscicole. Enfin, la ripisylve n'est pas présente sur l'ensemble du linéaire ce qui laisse bon nombre d'accès aux pêcheurs.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas de question, Monsieur FAUCHERON lève la séance à 16h00.

Le Président,

Hubert FAUCHERON